



# FONDS ÉGALITÉ

## Guide pratique pour les soumissions des propositions au Fonds Égalité



### TABLE DES MATIÈRES

Section I : Renseignements généraux sur le Fonds Égalité

Section II : Première invitation à la soumission

Section III : Comment présenter une demande



**Le Fonds Égalité accepte actuellement des demandes de la part d'organisations féministes ou de défense des droits des femmes.**

Entre le **10 septembre et le 5 octobre 2020**, soumettez votre profil organisationnel au Fonds Égalité qui l'évaluera dans le cadre de son programme de subvention « Catalyser ». Les profils reçus pendant cette période seront conservés dans les archives du Fonds Égalité jusqu'en octobre 2022.

## **Table des matières**

<b>Section I : Renseignements généraux sur le Fonds Égalité.....</b>	<b>3</b>
Introduction.....	3
Comment ça fonctionne.....	4
Régions admissibles.....	5
<b>Section II : Première invitation à la soumission.....</b>	<b>6</b>
Première invitation à la soumission de profils organisationnels et octroi de subventions initial .....	6
Qui peut présenter une demande – Critères d'admission généraux.....	6
Ce que nous finançons – Priorités de financement générales.....	7
Le processus de demande.....	9
<b>Section III : Comment présenter une demande.....</b>	<b>12</b>
<b>Annexe 1 : Critères d'admission spécifiques et priorités de financement – demande de subvention détaillée – novembre 2020.....</b>	<b>13</b>
<b>Annexe 2 : Échéanciers des demandes et allocation des subventions initiales .....</b>	<b>15</b>

## Section I : Renseignements généraux sur le Fonds Égalité

### Introduction

La lutte mondiale pour l'égalité se trouve à un moment historique. Les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements féministes de partout au monde sont à l'avant-garde du changement, préservant les acquis, luttant contre les violations des droits, s'attaquant aux effets visibles et invisibles de la COVID-19, exigeant l'égalité et innovant les solutions pour y arriver. Afin de créer ensemble un monde égalitaire, le Fonds Égalité investit dans ce courageux travail.

Le Fonds Égalité est un fonds féministe basé au Canada. [Collaboration sans précédent](#), le Fonds Égalité mobilise divers acteurs et catalyse un élan novateur pour les mouvements féministes ou de défense des droits des femmes. S'appuyant sur les expériences du Fonds MATCH international pour la femme et fort de contributions importantes du gouvernement du Canada et d'autres bailleurs de fonds, le Fonds Égalité fournit des ressources aux organisations féministes ou de défense des droits des femmes travaillant à la base, à l'échelle régionale et à l'international. Comme les organisations féministes ou de défense des droits des femmes sont à la tête du changement dans leurs communautés, la stratégie du Fonds Égalité est d'appuyer les priorités que ces groupes auront déterminées.

### Étape de « conception et constitution » du Fonds Égalité et redevabilité féministe

Le Fonds Égalité consiste en une nouvelle source de financement féministe. Pour l'instant, le Fonds Égalité met en place quatre volets de subventions sur cinq ans afin d'appuyer une diversité d'organisations féministes ou de défense des droits des femmes à divers stades, de groupes émergents à des groupes bien établis, et ce, partout au monde.

En septembre 2020, le Fonds Égalité lance sa toute première invitation à la soumission de profils organisationnels pour son programme « **Catalyser** », un volet de financement direct destiné aux organisations de défense des droits des femmes (voir la section II pour plus de détails). Au cours des années suivantes, trois autres volets de subventions seront rajoutés :

- **Activer** : afin d'appuyer les fonds féministes ou de femmes;
- **Établir des liens** : afin de financer l'action collective et la création de mouvement par le biais d'associations;
- **Préparer et répondre** : afin de transférer des ressources aux organisations féministes ou de défense des droits de femmes opérant dans des contextes de crise difficiles.

Si vous voulez recevoir des mises à jour au sujet de ces futures occasions de financement, veuillez vous inscrire [ICI](#).

La clé du modèle du Fonds Égalité repose sur des consultations avec des mouvements et des organisations féministes, ainsi que sur la reconnaissance d'une redevabilité à l'égard de leurs programmes d'action et de leurs priorités. En mai 2020, le Fonds Égalité a conclu un processus de consultations mondiales tenu en partenariat avec l'Association of Women's Rights in Development (AWID). En sont ressorties d'importantes [recommandations de la part de leaders et de activistes féministes](#) qui aujourd'hui éclairent l'approche subventionnaire du Fonds : rendre le processus de demande plus accessible qu'il ne l'était, adapter les niveaux de financement et les critères d'admission à une vaste gamme d'organisations et ajouter des éléments de subvention participative, ce qui permettrait une redirection du pouvoir dans les modèles décisionnels et réactifs du Fonds. Le Fonds Égalité s'est engagé à la transparence, à l'écoute active et à l'apprentissage pendant que nous renforçons la responsabilité féministe et la participation militante dans nos processus d'octroi de subventions au fil du temps. Nous n'avons peut-être pas toutes les réponses pour le moment, mais nous reflétons et nous nous adaptons au fur et à mesure que nous nous efforcerons progressivement d'atteindre cet objectif.

## **Investir dans des organisations qui suscitent le changement**

Dans l'octroi de ses subventions, le Fonds Égalité souhaite répondre aux défis les plus importants et les plus complexes de l'heure. Encore et toujours, les données démontrent que le moyen le plus efficace de résoudre des problèmes est de remettre l'argent directement dans les mains des femmes, des jeunes, des filles, et des personnes non binaires les plus affectées par l'inégalité puisqu'elles sont les mieux placées pour engendrer de véritables changements.

## **Comment ça fonctionne**

L'objectif est de transférer des ressources flexibles et le pouvoir aux organisations féministes ou de défense des droits des femmes afin qu'elles puissent faire avancer leurs priorités et leurs programmes d'action. Veuillez consulter le document [Principes pour le financement féministe](#) formulé collectivement avec des partenaires du Fonds Égalité.

- Le Fonds Égalité offre des subventions de base qui peuvent servir aux coûts de fonctionnement ainsi qu'à des activités ou à des projets en lien avec des programmes spécifiques. Les subventions pluriannuelles sont accordées pour une période allant jusqu'à trois ans. Les organisations ou les groupes émergents qui n'ont encore jamais reçu d'appui financier du Fonds Égalité pourraient se voir proposer une subvention d'un an.
- Les subventions du Fonds Égalité varient de 10 000 CAD par année à 100 000 CAD par année, offerts à certaines grandes organisations. La subvention annuelle maximale ne

peut dépasser 50 % du revenu annuel le plus élevé de l'organisation dans les trois dernières années.

- Le Fonds Égalité est disposé à appuyer des groupes ou des réseaux d'activistes féministes informels ou non enregistrés qui œuvrent par le biais d'un parrain fiscal (les groupes doivent trouver leur propre parrain fiscal).

## Régions admissibles

- Les pays du Moyen-Orient, de l'Asie-Pacifique, de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud ainsi que de l'Europe de l'Est inclus dans la liste de pays bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) du CAD de l'OCDE.
- **Et l'Afrique?** Le Fonds Égalité travaille en collaboration avec des partenaires dignes de confiance du collectif du Fonds Égalité, tel que le Fonds africain pour le développement de la femme (AWDF), un organisme panafricain qui appuie les groupes féministes ou de défense des droits des femmes partout en Afrique. Les organisations basées en Afrique devraient présenter une demande [directement à l'AWDF](#). L'AWDF accepte des demandes de subvention en tout temps, mais ne les traite que deux fois par année. Leur prochain appel de proposition est prévu pour février 2021 et les décisions seront annoncées en avril-mai 2021.
- **Et les Caraïbes?** Le Fonds Égalité subventionne actuellement des organisations de défense des droits des femmes et des groupes LBTQI de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et donc, pour l'instant, n'acceptera pas de profil organisationnel en provenance de cette région. Vous pouvez en apprendre davantage sur le programme [Voix et leadership des femmes dans les Caraïbes](#) ou communiquer avec l'équipe cette adresse : [wvlcaribbean@equalityfund.ca](mailto:wvlcaribbean@equalityfund.ca).



- sont engagées envers la création de mouvements féministes et envers la collaboration avec d'autres organisations de femmes, de jeunes, de personnes LGBTQI, de personnes noires, autochtones et de couleur (PANDC);
- peuvent remplir une demande de subvention, des comptes rendus et des rapports financiers en français, en anglais ou en espagnol (d'autres langues seront rajoutées à l'avenir);
- sont sur pied depuis au moins un an au moment de la soumission de leur profil organisationnel;
- sont enregistrées ou ont leur siège social dans un pays admissible à l'ADP<sup>1</sup> au Moyen-Orient, en Asie-Pacifique, en Amérique Centrale ou en Amérique du Sud, ou encore en Europe de l'Est. Pour les groupes qui opèrent en Afrique ou dans les pays du CARICOM, veuillez consulter la section « Régions admissibles » pour plus de détails;
- sont capables de démontrer qu'elles possèdent une capacité organisationnelle leur permettant directement ou par le biais d'une relation établie avec un parrain fiscal, d'accepter et de gérer des fonds, d'en assurer le suivi et de remplir les rapports requis;

Les partis politiques, les institutions religieuses, les entités gouvernementales, les organisations à but lucratif, les institutions académiques et les individus NE sont PAS admissibles au financement. Veuillez noter que ces subventions ne peuvent être utilisées pour créer des subventions destinées à d'autres organisations.

## Ce que nous finançons – Priorités de financement générales

Afin de faire avancer les droits des femmes et l'égalité des genres, le Fonds Égalité fournit des ressources et un appui complémentaire à des organisations qui situent leur travail à des carrefours féministes stratégiques. Ces groupes peuvent travailler un ou plusieurs domaines selon leurs priorités et leurs programmes d'action. Il pourrait s'agir, par exemple, de contrer diverses formes de violence, de faire avancer la sécurité économique et la justice, d'assurer la promotion de la santé et des droits sexuels et génésiques, de travailler à la justice environnementale, de faire avancer les droits des personnes LGBTQI, d'encourager le leadership, la participation et la création de mouvements féministes, et plus encore.

---

<sup>1</sup> Si votre organisation est dirigée par des représentantes de la diaspora et que votre siège social se trouve dans un pays qui n'est pas admissible à l'ADP, mais que vos activités se déroulent exclusivement dans un pays qui est admissible à l'ADP, veuillez communiquer directement avec le Fonds Égalité à l'adresse [applications@equalityfund.ca](mailto:applications@equalityfund.ca) et votre cas sera évalué.





- En Ouganda, un groupe LBT qui développe des réseaux clandestins afin de fournir des soins de santé, un appui et la sécurité à sa communauté.

## Le processus de demande

Le Fonds Égalité a entendu, de la part d'organisations partout au monde, que beaucoup de temps est perdu à préparer des propositions qui ne seront peut-être jamais financées. Reconnaisant que votre temps est précieux et voulant en tenir compte, le Fonds Égalité a structuré son processus de demande en deux stages:

### Stage 1 : Soumettre un profil organisationnel

- Pour cette stage, démontrez l'intérêt de votre organisation à recevoir des fonds en soumettant un profil organisationnel qui fournisse des renseignements précis sur sa vision, sa mission et sur son travail visant à faire avancer les droits des femmes et l'égalité des genres. Le Fonds Égalité vous est reconnaissant du temps nécessaire au partage de ces renseignements et valorise l'occasion qui lui est donnée d'en apprendre sur votre organisation, sur son travail et sur les personnes que vous représentez.
- Toutes les organisations qui souhaitent présenter une demande de subvention doivent remplir et soumettre un profil organisationnel depuis le portail de demande en ligne du Fonds Égalité, après avoir rempli avec succès le questionnaire d'éligibilité. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Fonds Égalité pourrait accepter qu'un profil organisationnel soit soumis par courrier électronique.
- Votre profil organisationnel sera conservé pendant deux ans et sera pris en considération pour toute nouvelle invitation à soumettre une demande de subvention détaillée pendant cette période, selon les critères de sélections thématiques et administratifs propres à chaque cycle de demande. Vous pourrez également mettre à jour votre profil pendant cette période.
- La première invitation à la soumission de profils organisationnels se tiendra du 10 septembre au 5 octobre 2020. Au cours des deux prochaines années, il y aura d'autres occasions de remplir et de soumettre un profil organisationnel, mais il est fortement recommandé de le faire maintenant.
- Si vous ne trouvez pas réponse à vos questions dans ce guide, veuillez communiquer directement avec le Fond Égalité à cette adresse : [applications@equalityfund.ca](mailto:applications@equalityfund.ca).
- [Consultez le site Web du Fonds Égalité](#) ainsi que ses médias sociaux pour toute annonce de nouveaux cycles d'octroi de subventions.



# PROCESSUS DE FINANCEMENT

## STAGE 1 : PROFIL ORGANISATIONNEL

### APPEL DE FINANCEMENT OUVERT

Le portail de demande en ligne est lancée et accepte les profils organisationnels

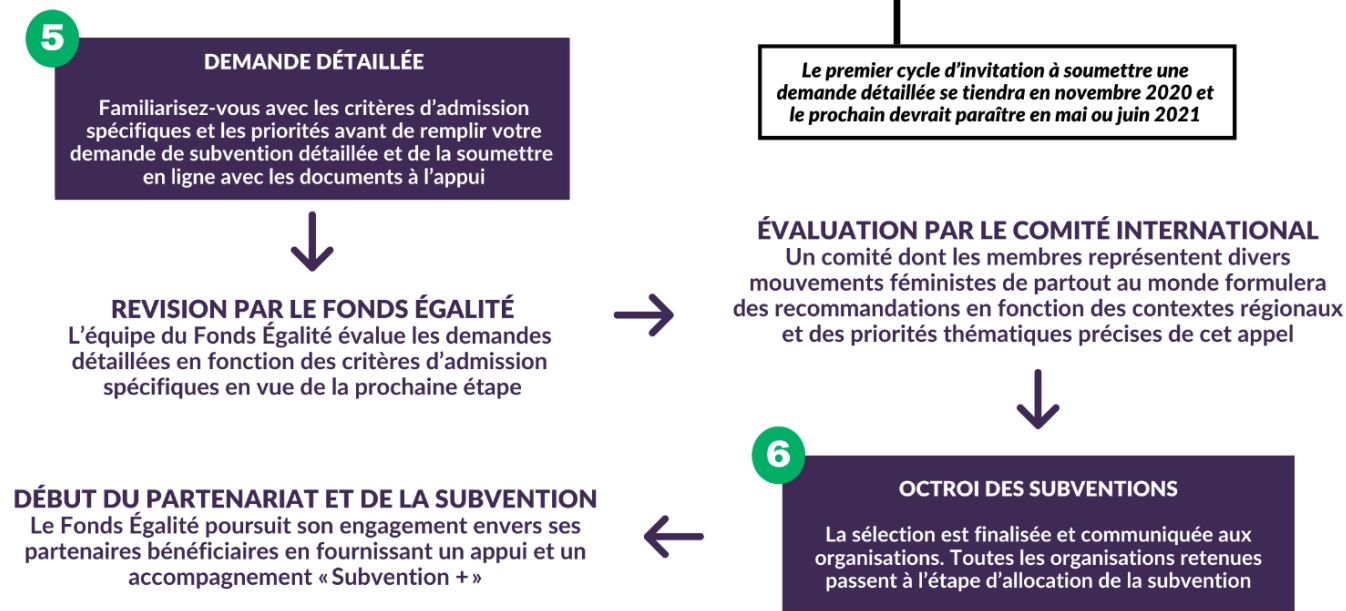
*Il y aura d'autres occasions de remplir et de soumettre un profil organisationnel au cours des deux prochaines années, mais il est fortement recommandé de le faire maintenant*



## STAGE 2 : DEMANDE DÉTAILLÉE

### INVITATIONS LANÇÉES

Le Fonds Égalité invite les organisations retenues à soumettre une demande de subvention détaillée pour le premier cycle de financement



## Section III : Comment présenter une demande

Après avoir soigneusement examiné les Critères d'admission généraux pour évaluer votre éligibilité, rendez-vous sur le portail de demande en ligne au <https://equality-fund.smapply.io/> afin de créer un compte et de remplir le questionnaire d'admission. Si votre organisation est admissible, vous pourrez alors soumettre un profil organisationnel. Vous trouverez les informations détaillées sur les marches à suivre pour utiliser le portail en ligne sous la rubrique Guide d'appui pour les demandes en ligne (voir ci-dessous).

Le portail de demande en ligne du Fonds Égalité sera fonctionnelle du 10 septembre au 5 octobre 2020. Vous pourrez alors y verser votre profil en français, en anglais ou en espagnol. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Fonds Égalité pourrait accepter qu'un profil organisationnel soit soumis par courrier électronique. Veuillez communiquer directement avec le Fonds Égalité à cette adresse : [applications@equalityfund.ca](mailto:applications@equalityfund.ca) au plus tard le 28 septembre afin de vous renseigner sur cette option.

Les organisations intéressées devraient se rendre sur [notre site Web](#) pour y trouver les guides pratiques et les gabarits suivants en français, en anglais et en espagnol :

- a. **Guide pratique de soumission** (*ce document*) comprenant des détails sur les critères, les thèmes et les démarches;
- b. [Guide d'appui pour les soumissions en ligne](#) du Fonds Égalité qui comprend des instructions pour naviguer le système de soumission en ligne afin de créer un compte, de remplir le questionnaire d'admission et de soumettre un profil organisationnel;
- c. [Gabarit du profil organisationnel](#) : vous devez soumettre votre profil organisationnel à l'aide du formulaire en ligne. Comme plusieurs groupes préfèrent collaborer à des demandes hors ligne, vous pouvez remplir une première copie de travail que vous pourrez ensuite transférer au formulaire en ligne avant de le soumettre.

## **Annexe 1 : Critères d'admission spécifiques et priorités de financement – demande de subvention détaillée – novembre 2020**

Le Fonds Égalité s'est engagé à financer un large éventail d'organisations de taille et de structure organisationnelle différente et qui travaillent sur une panoplie de thèmes. Les subventions d'appui proposées par le Fonds Égalité peuvent servir aux coûts de fonctionnement ou à des activités ou des projets liés à des programmes spécifiques. Selon les occasions de financement, les cycles de subvention peuvent s'adresser à des organisations émergentes ou d'expérience ou encore toucher des thèmes précis, etc.

Quoique toutes les organisations qui répondent aux critères d'admission généraux décrits ci-haut pourront soumettre un profil organisationnel en septembre 2020, **les organisations doivent répondre aux critères d'admission spécifiques décrits ci-dessous afin d'être admissibles au premier cycle d'invitation pour les demandes de subvention détaillées en novembre 2020. Les organisations doivent :**

- être actives depuis trois ans ou plus;
- posséder une expérience avérée de gestion de fonds de 150 000 CAD ou plus pendant un exercice financier, au cours des trois derniers exercices financiers;
- pouvoir travailler avec une subvention allant d'un minimum de 40 000 CAD à un maximum de 100 000 CAD;
- travailler actuellement à répondre aux effets de la pandémie de la COVID-19, tout particulièrement dans les domaines décrits ci-dessous. Si votre organisation se concentre sur d'autres thèmes, vous pouvez quand même présenter un profil organisationnel qui pourrait être admissible pour des cycles d'octroi de subventions futures.

En janvier 2021, le Fonds Égalité fera connaître un complément d'information sur les cycles de subventions à venir.

### **Priorités de financement spécifiques – novembre 2020**

En tenant des consultations partout au monde avec des activistes féministes et des militantes des droits des femmes, des bénéficiaires et des alliées, le Fonds Égalité évalue constamment les secteurs où les besoins de financement sont très importants et où les stratégies de programmation ont besoin d'être raffinées.

Vu les effets sexospécifiques de la pandémie de la COVID-19 sur les occasions et sur les défis qu'ont et que continueront d'avoir les organisations féministes ou de défense des droits des femmes partout au monde, le premier cycle d'invitations à présenter une demande de subvention

détaillée en novembre 2020 sollicitera des propositions d'organisations qui travaillent sur **les effets de la pandémie de la COVID-19** et qui se concentrent tout particulièrement sur les thèmes suivants :

- **Créer de solides mouvements féministes intersectionnels** : la réponse féministe à la pandémie se doit d'être antiraciste, anticoloniale, intersectionnelle, intergénérationnelle et inclusive. La priorité sera accordée aux organisations dirigées par des femmes, des jeunes, des filles et des personnes non binaires qui travaillent à faire avancer les mouvements et les programmes d'actions axés sur la justice raciale et autochtone.
- **Résister la fermeture d'espaces civiques et appuyer ces personnes qui défendent les droits des femmes, des filles et des personnes LGBTQI** : dans plusieurs régions, les gouvernements se servent de leur intervention face à la COVID-19 pour imposer de nouvelles restrictions sur la mobilisation. La sûreté et la protection de plusieurs organisations féministes ou de défense des droits des femmes sont à risque. La priorité sera accordée aux organisations qui répondent aux mesures de répression des droits et qui appuient ces personnes qui défendent les droits des femmes et des personnes LGBTQI en développant des stratégies innovantes, incluant, mais sans s'y limiter, la sécurité numérique et les stratégies de soins collectifs.
- **Répondre à la « pandémie fantôme »** : être confiné chez soi pendant la pandémie de la COVID-19 pose des risques et des dangers lorsque la maison n'est pas un endroit sûr. Les taux de violence contre les femmes, les jeunes, les filles et les personnes non binaires ont augmenté de façon alarmante pendant la pandémie. La priorité sera accordée aux organisations adressant de diverses façons cette « pandémie fantôme », notamment celles qui proposent des services aux personnes survivantes, qui travaillent la sensibilisation et l'éducation, ou encore qui visent le changement des politiques.
- **Reconnaître le travail lié aux soins et renforcer les droits économiques** : la COVID-19 a éclairé les déséquilibres sexospécifiques du travail et des services nécessaires au maintien des économies et des sociétés pendant une pandémie. Les soins de santé, la garde d'enfants, le travail domestique et les manufactures de vêtements requièrent tous une main d'œuvre féminine et c'est souvent les ouvrières migrantes qui occupent la majorité de ces emplois. La priorité sera accordée aux organisations qui travaillent à réinventer les politiques économiques et des programmes qui valorisent le travail lié aux soins, et tout particulièrement ces organisations dirigées par des migrantes et des travailleuses domestiques.

## Annexe 2 : Échéanciers des demandes et allocation des subventions initiales

*Veillez consulter la Section II (Profil organisationnel et Demandes de subvention détaillées) pour les détails des deux stages de notre processus de demande conçu pour alléger le fardeau des demandes.*

**Septembre 2020** : le portail de soumissions en ligne du Fonds Égalité sera fonctionnelle du 10 septembre au 5 octobre 2020, lors de la toute première invitation à la soumission de profils organisationnels. Ces profils seront valides pendant deux ans et pourraient être admissibles à d'autres cycles d'octroi de subventions durant cette période. Vous aurez l'occasion de remplir et de soumettre un profil organisationnel au cours des deux prochaines années, mais il est fortement recommandé de le faire maintenant.

**Octobre 2020** : l'équipe du Fonds Égalité évaluera les profils organisationnels reçus en fonction de critères spécifiques et de thèmes précis.

**Novembre 2020** : les organisations retenues pour le premier cycle de demandes de subvention détaillées recevront une invitation officielle tôt en novembre 2020. Les demandes devront être complétées en quatre semaines.

**Décembre 2020 et janvier 2021** : le personnel du Fonds Égalité évaluera les demandes de subvention détaillées reçues, ainsi que les documents et les lettres d'appui. Les demandes seront évaluées en fonction des critères et des thèmes prioritaires décrits dans ce guide. Le processus décisionnel inclut les éléments participatifs suivants :

- Comme mesure importante, le Fonds Égalité demandera aux organisations qui présentent une demande détaillée de fournir des lettres d'appui de deux activistes féministes ou de défense des droits des femmes œuvrant dans ce même contexte et qui connaissent leur travail et leurs antécédents.
- Un comité mondial de conseillères issues de régions et de contextes variés, composé d'activistes féministes ou de défense des droits des femmes, les bailleurs de fonds féministes, sera rassemblé pour évaluer les demandes retenues en fonction des critères généraux et spécifiques et formuler des recommandations de sélection des bénéficiaires.

**Février 2021** : Les organisations retenues seront annoncées à la mi-février 2021. Les dernières étapes consisteront en la signature du contrat et le versement des fonds qui sera fait avant le 31 mars 2021.

### Octroi de subventions à venir

- Vous aurez d'autres occasions de remplir et de soumettre un profil organisationnel pendant les deux prochaines années, mais il est fortement recommandé de le faire maintenant.
- Au début de 2021, une annonce sera faite à l'égard des échéanciers relatifs aux prochaines invitations à soumettre des demandes de subvention détaillées, qui sont, pour l'instant, prévues en mai ou juin 2021.

Canada 

Le Fonds Égalité est rendu possible grâce à un partenariat avec le gouvernement du Canada.